

Coulevie

BULLETIN MUNICIPAL



N° 39

Octobre 2014



Sommaire

Vie communale

- 3| Éditorial
- 4| Travaux bâtiments
Des ruches à Coublevie
- 5| Journée des associations 2014
Subventions aux associations
- 6-7| Rentrée scolaire 2014-2015
- 7-8| Les élèves d'Orgeoise
en sortie pédagogique 2013-14
- 9| Crèche l'Envol
Le relais d'assistantes maternelles, ram
- 10-13| Accueil de loisirs
- 14| Urbanisme

Vie associative

- 14| Atelier bois de Coublevie
- 15| Sourires Retrouvés
et Enfants du Cambodge
- 16-17| Section gymnastique féminine
- 17-18| Un petit nuage

A Noter

- 19| Aide différentielle aux conjoints survivants
4G et TNT
- 20| Avis aux photographes



Adresse postale : BP 2 - 38500 COUBLEVIE
Tél. 04 76 05 15 39 - Fax : 04 76 05 08 44

Site web : www.coublevie.fr

Directeur de publication : Dominique PARREL, maire

Dépôt légal : à parution
Imprimerie : Imprimerie du Pont de Claix



Editorial

Madame, Monsieur,

Le soleil aura souvent brillé par son absence pendant l'été qui a battu dans certaines régions de France des records de précipitations et c'est un temps plus que médiocre qui a dominé pendant les vacances.

Le mois de Juillet à Coublevie aura été arrosé 3,5 fois plus que la normale. Le 29 Juillet 2014, l'abondance des pluies sur des sols déjà saturés provoque une crue du Gorgeat avec des débordements qui ont inondé des routes et des habitations dans le quartier du Guillon.

Faut-il encore nier les effets du changement climatique ? Il est certain que depuis le début des années 2000, les épisodes orageux accompagnés de précipitations intenses se sont multipliés et nous pouvons craindre qu'ils deviennent répétitifs.

La rentrée scolaire quand à elle, se sera déroulée sous un beau soleil pour les 454 enfants de Coublevie qui reprenaient le chemin de l'école. Nous avons bénéficié cette année d'une ouverture de classe au groupe scolaire d'Orgeoise, ce qui permet des effectifs réduits et des conditions de travail plus favorables.

Les activités mises en place pendant la pause méridienne à l'occasion de la réforme des rythmes scolaires ont été reconduites à l'identique. Il appartient au comité consultatif créé à cette occasion, de réfléchir à l'évolution du système mis en place et qui ne demande qu'à être amélioré.

L'activité communale n'aura pas eu de répit pendant l'été avec le chantier du réseau de chauffage bois qui s'achève. Les essais sont prévus début Octobre et le réseau sera opérationnel pour le début de la saison hivernale. Nous aurons très bientôt l'occasion de vous inviter à découvrir cet équipement lors de son inauguration.

La construction d'un terrain de foot synthétique intercommunal et des équipements d'athlétisme, auront donné un air de jeunesse au stade de la Dalmassière. Ces équipements seront à disposition des élèves du lycée Ferdinand Buisson les jours de classe, et à disposition des clubs sportifs des communes en soirée, le Mercredi, et les week-ends. Il faut se féliciter de cet exemple de mutualisation qui concerne 4 collectivités (le Pays Voironnais, les communes de La Buisse, St Jean de Moirans et Coublevie) qui ont accepté de partager financièrement les investissements pour permettre de réaliser des équipements d'intérêt intercommunal.

Cette pratique innovante ouvre de nouveaux horizons à la réalisation de projets intercommunaux sur des bassins de vie qui ne pourront plus être supportés par une seule commune.

La baisse très importante des dotations de l'État annoncée par la loi de finance, va lourdement pénaliser les collectivités pour les années à venir et imposera une remise en cause en profondeur de nos modes de fonctionnement.

Les perspectives budgétaires s'annoncent donc difficiles, avec des conséquences inévitables sur les finances et les investissements de la commune. Je vous en informerai dès que le débat d'orientation budgétaire aura eu lieu.

Cordialement,

Le Maire
Dominique PARREL

Travaux bâtiments

Ecole du Bérard

La mise en conformité aux normes électriques de la salle informatique a été totalement terminée au mois de juillet.

La peinture de cette salle ainsi que celle d'une classe et la réfection des menuiseries (portes et huisseries) ont été réalisés. Des prises informatiques ont été implantées dans toutes les classes.

La réception définitive a eu lieu le 1^{er} août et l'école du Bérard est totalement mise aux normes électriques.



Réhabilitation des annexes dans le parc d'Orgeoise

Les travaux sont achevés et les agents de la police municipale ont intégré leurs bureaux début juillet. L'inauguration de ceux-ci a eu lieu le 5 septembre.



Les locaux de l'association « Art et Sculpture » situés à côté de ceux-ci sont également prêts pour accueillir leurs adhérents.



Cour de la crèche halte-garderie l'Envol

A l'automne sera réalisée la mise en conformité PMR (Personnes à Mobilité Réduites) de la cour de la crèche l'Envol. Le projet consiste à la réfection des canalisations d'assainissement, de l'éclairage extérieur. La pose de dalles béton, l'engazonnement, la plantation d'arbustes variés, compléteront la mise en conformité des extérieurs de la crèche.

Extension de la salle communale et réaménagement de la cuisine

Suite à un appel d'offre lancé avec plusieurs architectes, un projet est à l'étude pour une étude de faisabilité pour l'extension de la salle communale et le réaménagement de la cuisine. Un appel d'offre sera lancé pour retenir une maîtrise d'œuvre.

Construction de l'accès à la chaufferie bois

La chaufferie bois est en cours de construction à l'arrière du bâtiment des services techniques. Pour faciliter le contournement des camions, un accès est nécessaire avec une plateforme de retournement. Un appel d'offre a été lancé pour ces travaux qui débuteront fin septembre 2014.

Durant la période estivale, divers travaux de nettoyage, de contrôles obligatoires et d'entretien ont été effectués dans les bâtiments communaux par les agents des services techniques : gymnase, salle communale, groupes scolaires, restaurant scolaire, centre de loisirs, vestiaires du stade, wc publics, salle paroissiale, église, crèche, club house du tennis, mairie, salles de l'Orangerie et du Bourg.

Louis MICCOLI
Adjoint aux travaux

Des ruches à Coublevie

Le vendredi 13 juin dernier le maire, Dominique Parrel, et le président du syndicat apicole dauphinois (SAD), Bernard Verneyre, ont inauguré le rucher collectif de Coublevie chemin du Bret.

Étaient présents : Dominique Lorme notre apiculteur référent, Ève Fenech responsable des ruchers familiaux au SAD, les apiculteurs résidents du rucher et des élus.

Une convention a été signée entre la commune et le SAD pour la mise à disposition du terrain.

Gérard Chêne
Conseiller délégué au PNRC
et aux journées de l'environnement



Journée des associations 2014

Le samedi 13 septembre a eu lieu la journée des associations, au gymnase de COUBLEVIE.

Dès 8h45 les locaux étaient ouverts pour accueillir pas moins de 24 associations coublevitaines, sportives, culturelles ou de détente.

Chacune s'est installée comme elle le souhaitait, mettant en exergue les activités pratiquées.

Quelques regrets cependant à formuler, comme l'arrivée trop tardive d'associations et d'autres s'installant à 9h30 pour quitter le forum vers 11h30 sans réelles raisons avouées. Une organisation se doit d'être respectée, puisqu'elle est faite pour valoriser les associations et pour informer la population venue à cette occasion !

Le gymnase ouvert au public vers 10h, a connu une fréquentation moyenne ce qui malheureusement a rendu un peu stérile cette manifestation.

Peut être que les dates antérieures d'inscription de certaines associations ont-elles pénalisé la fréquentation tant espérée ce jour ?

Il faudra l'an prochain, trouver une formule différente et de surcroît une date tout début septembre avec l'opportunité pour les associations et principalement les plus importantes de réaliser les inscriptions durant ce forum comme lors de dates postérieures proposées.

Cependant les associations présentes ont su mobiliser les visiteurs et faire valoir leurs spécificités et ce dans une ambiance sympathique de convivialité et d'échange.



En fin de journée un tirage au sort eu lieu parmi les personnes ayant visité le plus grand nombre de stands.

Les familles DELPHIN et SALVI ont gagné un panier garni offert par les commerçants de COUBLEVIE que nous remercions très sincèrement.

Encore MERCI à toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés à l'occasion de cette journée et... à l'année prochaine.

Jean-Pierre METRAL

Adjoint vie associative - Jeunesse

Subventions aux associations (2014) votées par Le Conseil Municipal

ACCA	130 €	
Aide et Découvertes	0 €	(attribuée tous les 2 ans)
APAC	0 €	(pas de demande)
APG	130 €	
Art Et Création	800 €	
Foot La Sure	1 750 €	
Couplevie Accueil	130 €	
Cyclo Club Coublevie	1 500 €	
Dauphinoise	4 500 €	
Handball	1 200 €	
Kodokan Judo	1 300 €	
Lycée E. Herriot (A.S.)	300 €	
Scouts	0 €	(pas de demande)
Soleil Couchant	250 €	
Tennis Coublevie-Voiron	4 900 €	
Umac	130 €	
UNSS Collège De Coublevie	350 €	
Vieilles Soupapes	130 €	
Volley Ball	350 €	
Comite Des Fêtes	8 500 €	
RASED	600 €	
Souvenir Français	130 €	
Sourires Retrouvés	500 €	
Couplevie Karate Club	200 €	
Kendo	230 €	
TOTAL	28 010 €	

Journées escalade à F Buisson	1 000 €	
Amicale 140 ^e régiment d'infanterie alpines	150 €	
Palette de lumière	300 €	
Ligue Enseignement	600 €	
TOTAL	30 060 €	

Jean-Pierre METRAL

Adjoint vie associative - Jeunesse

Attribution de subventions exceptionnelles

Présentation des effectifs, des enseignants et des classes :

Le 02 septembre, les enfants ont repris le chemin de l'école. Les horaires de classe sont les suivants : 8h30 11h45 et 14h 16h. Au total entre le groupe scolaire d'Orgeoise et celui du Bérard, ce ne sont pas moins de 454 élèves qui ont fait leur rentrée, répartis dans 17 classes.

Au Bérard, 139 élèves sont répartis dans 5 classes : un CE2, deux CM1 et deux CM2, soit une moyenne de 26,4 élèves par classe. La direction de ce groupe est assurée par Mme Pastre qui succède à Mme Vitoux, partie à la retraite. Nous comptons 6 enseignants au Bérard dont un nouveau.

À Orgeoise, 315 élèves sont répartis dans 12 classes (avec l'ouverture supplémentaire d'une classe en moyenne section) : une petite section de maternelle, une petite moyenne, deux moyennes sections et deux grandes sections : soit 6 classes de maternelle avec une moyenne de 28,1 enfants/classe.

Côté élémentaire Orgeoise, 6 classes sont réparties ainsi : deux CP, deux CE1, un CE1 CE2 et un CE2, soit une moyenne de 25,6 élèves/classe.

La direction pour le groupe d'Orgeoise est toujours assurée par Mr Bonhomme avec une équipe de 14 enseignants dont trois nouveaux. Mr Kioulou enseignant au CP est parti à la retraite.

Le professeur de musique Mme Isabelle Thomasset assure toujours ses cours au sein des deux groupes.

Subventions communales allouées pour l'année 2013/2014 :

Fournitures scolaires : 30 €/ enfant + 234,31 €/classe.

Documentation : Groupe Bérard 123,79 + 25 €/classe
Groupe Orgeoise 247,58 + 25 €/classe

Crédit direction : Bérard 121,95 € et Orgeoise 243,90 €

Crédit bibliothèque : Bérard 120,74 € et Orgeoise 241,48 €

Crédit informatique : Bérard 108,24 € et Orgeoise 216,48 €

Activités diverses : 298,34 €/classe

Activités cinéma, sportives : 1 333 €/classe

Crédits projets : 460 €/classe

Soit un total de 39 144,56 € pour cette année écoulée (2013-2014), auxquels se rajoute une somme supplémentaire pour la piscine : bus + location du bassin.

Cette année ce montant total sera supérieur du fait de la classe supplémentaire.

Exemple de subventions pour une classe.

Dépenses pour les différents projets pédagogiques :

1) Projet sport :

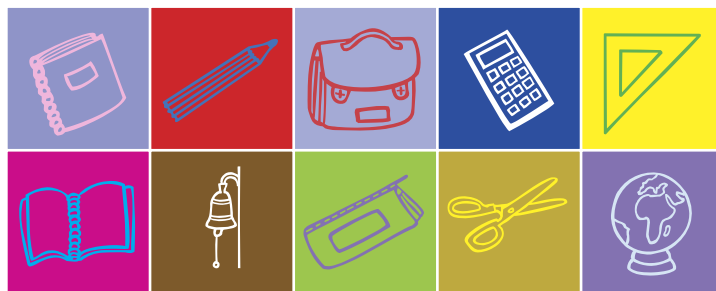
Hand (avec le cycle III école du Bérard) animateur Mr Jérémie Morard : **225 €**

Escrime : Maître d'armes Pascal Ferrand : **500 €**

Rollers : prêt du matériel : **gratuit**

2°) Projet Cinéma :

Projection de 3 films + transport au cinéma à Voiron (avec le cycle III du Bérard) : **202 € + 120 €**



Animation cinéma « la genèse du cinéma » avec Patrick Perrier : **396 €**

Uniquement les CE1 projection film à Voiron « Sur le chemin de l'école » + Transport : **21 €**

3°) Sortie Musée :

Musée archéologique à Charavines + atelier + transport : **100 € + 150 €**

Fête de la science à Voiron + transport : **40 €**

4°) Sortie Nature ; projet « eau » :

Sortie Aix les Bains avec parcours en bateau passage d'une écluse à Chanaz et visite de l'aquarium à Aix les Bains + transport : **392 € + 282 €**

Animation en classe et sur le terrain : cycle de l'eau et étude de la faune et la flore aux abords des rivières (chez Mme Bordenet et Mr Mme Hacquin) association Pic-vert et Frapna : **289,50 €**

5°) Lecture :

Rencontre d'auteur : Monsieur Sestier : gratuit

« Lire et faire Lire » (5 classes) 11 bénévoles (Mmes Berlioux, Chabot, Colomb, Faure, Ganet, Mangione, Monestier, Peyret, Rey et Mrs Berlioux, Chatel.)

Total dépenses : 2 717,50 €

RECETTES : Mairie : 1512 € / Sou des écoles : 500 € / Coop : 624,50 €

Parents : **81 €** (1 €/élève/séance de cinéma)

Présentation du service restaurant scolaire et garderie :

Le personnel communal de ces deux services se compose de 18 personnes dont une apprentie et une remplaçante à l'année. La responsable est Mme Anne Morissonneau.

Ce nombre inclut les ATSEM qui ont aussi un rôle auprès des enseignants de maternelle.

Le restaurant scolaire : (chiffres de l'année 2013/2014)

Sur les 446 enfants scolarisés, 286 en moyenne par jour, ont fréquenté la cantine (64 % des élèves de maternelle, 64 % d'élémentaire d'Orgeoise et 66 % d'élémentaires du Bérard).

Le prix du repas varie de 1,50 € à 6 € suivant le quotient familial délivré par la CAF (Caisse d'Allocation Familiale).

La garderie : Elle fonctionne de 7h à 8h20, de 11h45 à 12h30, de 13h15 à 13h50 et de 16h à 18h30. Son prix est de 0,60 € la demi-heure et 1,20 € l'heure. Toute heure ou demi-heure entamée est due.

Durant cette garderie, les enfants peuvent soit rester dans la cour sous la surveillance du personnel, soit être à l'intérieur sur différents ateliers, faire leurs devoirs ou encore vaquer à leurs propres occupations toujours sous la surveillance du personnel.

Les temps d'activités périscolaires - TAP :

Rappel du décret national : il stipule l'obligation de respecter pas moins de 8 demi-journées/semaine comprenant au moins 5 matinées. Les heures d'enseignements ne doivent pas dépasser plus de 24h hebdomadaires, ni plus de 6h/jour et 3h30/demi-journée.

Les temps d'activités périscolaires ont été mis en place à la rentrée 2013/2014. Un comité a été créé pour leur création et afin de suivre leur évolution. Ce comité est composé des 2 directeurs d'écoles, de la responsable de la garderie et du restaurant scolaire, de la directrice de l'accueil de loisirs, des représentants des parents d'élèves, d'un représentant des DDEN (délégués départementaux de l'éducation nationale), de l'adjoint à la jeunesse et de l'adjointe au scolaire.

Ce comité continuera d'être attentif aux demandes d'améliorations dans la limite du possible.

Comment et avec qui se déroulent les TAP ?

La mise en place des TAP a été organisée durant la pause méridienne, c'est-à-dire entre 11h45 et 13h50. Ce temps se divise entre le passage à la cantine, 30mn, les TAP, 40mn, et le reste en récréation libre.

Les TAP ne sont pas obligatoires, à l'intérieur de ceux-ci, les enfants ont un espace pour vaquer à leurs propres occupations.

Le bilan de l'année scolaire écoulée sur les TAP est satisfaisant. Le comité est conscient que pour les petits et moyens de maternelle, les TAP restent lourds et fatigants. Aussi il privilégie le passage à la cantine dès 11h45 puis un temps de récréation libre ou avec quelques activités simples et dès 13h 13h15 les enfants rejoignent les dortoirs pour une sieste bien méritée.

Aurélié Bertrand, directrice de l'accueil de loisirs (Léo Lagrange) chapote ces TAP avec le renfort du personnel communal, mis à sa disposition soit 5 autres personnes toutes diplômées au moins du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur). Les activités peuvent être sportives, culturelles ou manuelles... suivant l'inscription des enfants et avec le renouvellement des activités proposées après chaque petites vacances.

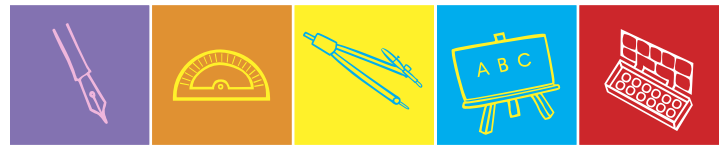
Nous avons la chance de bénéficier à proximité du gymnase et de la salle communale en plus des salles disponibles à l'école d'Orgeoise pour le bon déroulement des TAP.

Le coût pour la mise en place de ces TAP par la commune est de **40 000 €/an.**

Bonne année scolaire à tous.

Myriam CEBOLA

Adjointe vie scolaire - petite enfance



Les élèves d'Orgeoise en sortie pédagogique 2013-14

Financement des sorties et animations : Mairie + sou des écoles.

La classe de CE1/CE2 a pu s'initier à l'escrime avec l'intervenant Pascal.



Sortie Nature : les classes ont travaillé sur "l'eau" avec les animateurs de l'association "Pic Vert" et "FRAPNA"

Mme Bordenet et M. et Mme Hacquin ont accepté de recevoir sur leur propriété 4 classes d'Orgeoise ; les classes ont pu observer la faune et la flore aux abords d'une mare et du ruisseau le Gorgeat.





Sortie Aix-les-Bains 2 juin 2014

Passage d'une écluse à Chanaz et visite de l'aquarium à Aix-les-Bains où les élèves de CE1/CE2 et CE1 ont pu toucher des poissons dans un bassin.



Permis piéton tous les CE2 des écoles du Bérard et d'Orgeoise ont obtenu leur permis piétons, remise des diplômes à la mairie en présence de Monsieur le Maire et Mme Cebola, adjointe et la police municipale.

Musée
archéologique
de Charavines



Visite du musée



Atelier parures : les élèves font un collier en argile

Crèche L'Envol

N'oublions pas nos tous petits, qui ont également fait leur rentrée à la crèche halte-garderie L'Envol, appelée dans le jargon administratif le « multi-accueil ».

L'Envol est un multi-accueil associatif à gestion parentale. Il reçoit des enfants de 2 mois à 3 ans du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15. Trois modes de garde existent : l'accueil régulier (celui qui est planifié), l'accueil occasionnel et enfin l'accueil d'urgence qui permet d'offrir aux parents un accueil en urgence pour une durée de deux trois mois maximum.

Cette structure accueille 30 enfants par demi-journée. Ce ne sont pas moins de 95 enfants qui fréquentent cette dernière. En crèche, les enfants de Coublevie sont prioritaires et en halte-garderie après inscription des coubleviteins, des enfants des communes environnantes sont les bienvenus.

Le personnel est composé de 15 personnes avec différents contrats sous la direction de Mme Carecchio. Une cuisinière assure, tous les jours, les repas pour 20 enfants et une secrétaire, présente tous les matins, est à l'écoute des parents.

Le budget annuel de L'Envol s'élève à 380 000 € (soutenu principalement par la CAF et les cotisations). La mairie participe en sus à raison de 34 000 €, (charges supplétives) comprenant, les bâtiments, l'électricité, l'eau et les entretiens divers. Régulièrement des travaux conséquents sont pris en charge par la mairie (buanderie, restructuration de certaines pièces, peintures... et dernièrement, liaison avec la chaufferie bois et aménagement du jardin pour la mise en conformité — pour l'accueil des personnes à mobilité réduite).

Le CCAS participe également au budget avec une subvention de 12 000 €/an.

Je tiens, particulièrement, à féliciter les parents bénévoles, se succédant au sein du bureau, pour leur dévouement, leurs compétences et leur sérieux menant ainsi « tambour battant » cette petite entreprise.

Alors bon vent à toute cette petite troupe de bambins et à l'équipe encadrante !

Myriam CEBOLA

Adjointe vie scolaire - petite enfance



Le relais d'assistantes maternelles, ram

Le relais d'assistantes maternelles (RAM) a lui aussi ré-ouvert ses portes le 02 septembre 2014. Un RAM est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents et des assistantes maternelles, animé par des professionnelles.

Le RAM est inter-communal. Il comprend les communes de La Buisse, de St Nicolas de Macherin, de St Etienne de Crossey et de Coublevie. Son siège se situe dans l'enceinte de la crèche L'Envol. Le RAM est géré par l'association L'Envol et par les parents gestionnaires de la crèche. Chaque commune possède sa propre salle pour recevoir les temps collectifs. (Temps où les assistantes maternelles se retrouvent avec les enfants qu'elles gardent et une animatrice pour des activités diverses)

Au total sur les 4 communes, 102 assistantes maternelles fréquentent le RAM, dont 31 sur Coublevie.

Deux personnes animent le RAM, une à 50 % et une autre 80 %. Elles se relayent sur les 4 communes pour les temps collectifs à raison de 2h30/semaine/commune. Leur temps de travail comprend également des temps administratifs, de préparation

pour leurs animations, de permanences téléphoniques, de rendez-vous avec les parents ou les assistantes maternelles et de formations professionnelles.

Le budget annuel du RAM s'élève à 60 000 €. La moitié est prise en charge par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et l'autre moitié par les 4 communes suivant une clef de répartition définie dans la convention. Pour Coublevie, la subvention est de 10 300 €.

La mise en place de ce relais a été impulsée par une demande forte des assistantes maternelles. Il leur a permis de ne plus être isolées dans leur travail et d'être reconnues dans leur profession. Il offre aussi aux parents la possibilité d'initier de temps en temps leurs enfants à la vie en collectivité. Il existe depuis 7 ans et, au fil des années, son succès n'est plus à prouver.

Je me félicite de cet enthousiasme et remercie les animatrices pour leur travail et leur dynamisme.

Myriam CEBOLA

Adjointe vie scolaire - petite enfance

ACCUEIL DE LOISIRS

Une journée d'été avec les enfants de Coublevie



Tout commence par un accueil individualisé de 8H et 9H



En attendant que tout le monde soit là, des Jeux à l'extérieur



Ou, plus calmes, à l'intérieur



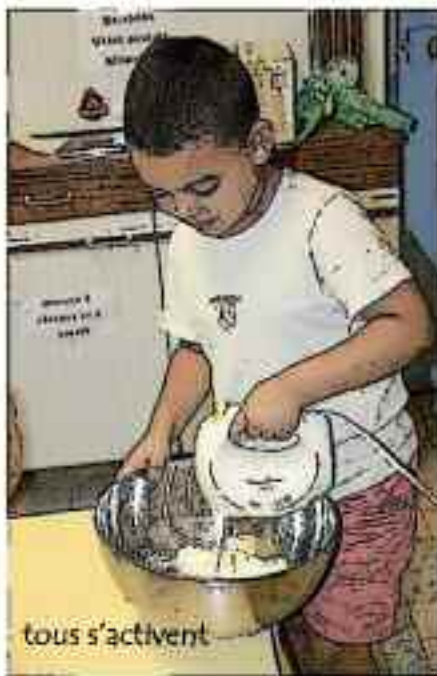
Très vite les activités commencent : dessin...



Ou cuisine... pour l'apéro des parents ce soir



Très concentrés,



tous s'activent



En vrai professionnel on teste



Et on goûte...



Tout ça donne faim et il est grand temps de se diriger vers le restaurant scolaire



La table est mise ...



... pendant que les plats réchauffent



Service...



... dégustation



Pendant que les petits font la sieste...



...Temps calme pour les grands



Préparation du spectacle du soir



Choix des costumes



Ultime répétitions



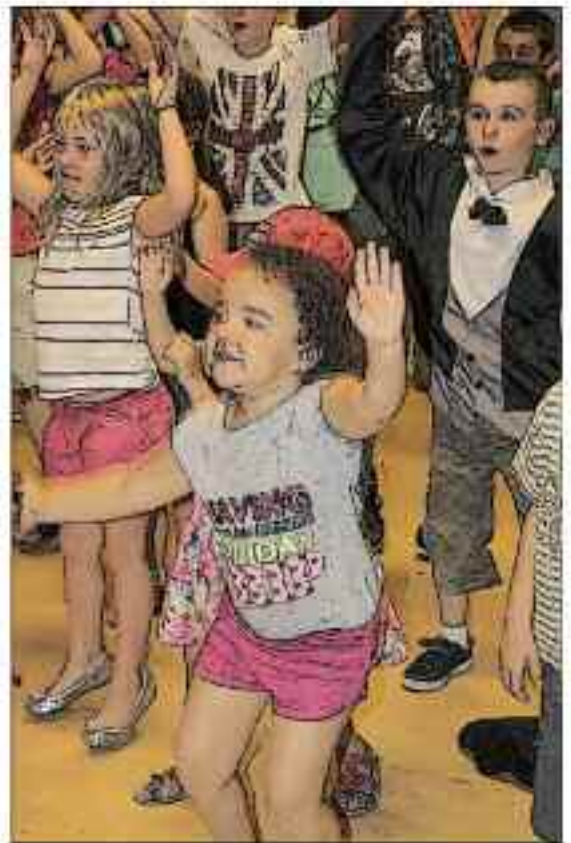
Pendant que le buffet des parents se peaufine



Une petite pause pour le goûter



Maïs voici déjà le temps du spectacle pour clôturer une semaine bien remplie



Claude MARCEL
Adjoint à la communication

Urbanisme

Projet d'aménagement des terrains du Pattolat, route de Vouise.

La Mairie a organisé une réunion publique le 27 Mai pour présenter aux riverains le projet de construction de logements comme prévu sur l'orientation d'aménagement inscrite au PLU.

Le projet a été présenté par l'architecte du promoteur ACCELIA, qui a été retenu par les propriétaires.

De nombreuses remarques et craintes ont été formulées par les riverains concernant les risques d'inondation de cette parcelle et les conséquences sur l'aval en cas de construction de logements.

On rappelle que le terrain est classé en zone inondable au PLU mais qu'il est constructible sous condition de respecter des prescriptions décrites dans des fiches de risque (notamment le rehaussement des accès de 60 cm).

Lors de la réunion, la Mairie a rappelé qu'il est prévu de construire un bassin de rétention dans les Verchères de 23 000 m³, prévu par le SIMA (Syndicat Intercommunal de la Morge et ses Affluents), inscrit au PLU pour éviter le débordement du Gorgeat jusqu'à une crue cinquantennale. La commune est en cours de négociation d'achat des terrains avec les 2 propriétaires concernés.

De nombreux participants à la réunion ont demandé, en conclusion, que le bassin de rétention soit construit avant que les logements soient livrés.

Le 29 Juillet 2014, un an après, jour pour jour, de la crue du 29 Juillet 2013, les fortes pluies qui ont arrosé toute notre région, après un mois déjà très pluvieux et des sols saturés, provoquent une crue à la mi-journée du ruisseau du Gorgeat. Le Gorgeat a débordé, inondant le terrain prévu pour les futures constructions.

Suite à cet événement une pétition de 130 personnes a été adressée à Monsieur le Préfet et Monsieur le Maire demandant le retrait du projet.



Courant août, Monsieur le Maire a rencontré le promoteur pour lui demander de ne pas déposer le permis de construire compte tenu des événements, sinon il se verrait obligé de refuser le permis.

Un accord a été trouvé, début septembre, avec les propriétaires et le promoteur pour attendre que le bassin de rétention soit programmé (marchés notifiés aux entreprises) avant de déposer le permis de construire.

Un planning a été élaboré en fixant comme objectif la mise en chantier du bassin de rétention en 2016.



Atelier bois de Coublevie

Vous aimez travailler le bois ? Vous voulez réaliser une étagère, un portail, un meuble, etc ?

Cela est possible en adhérant à l'atelier bois de Coublevie
Cet atelier, mis à disposition par la municipalité de Coublevie, est situé dans les dépendances du château d'Orgeoise.

Il dispose de machines modernes : Dégauchisseuse, raboteuse, scie circulaire, scie à ruban, toupie, combinée 6 opérations, tour à bois, perceuse à colonne.

Atelier à découvrir... Permanence le samedi matin de 10h à 11h.

Renseignements au **04 76 65 60 13**

« Sourires Retrouvés » pour sa sixième saison, continue ses actions en faveur des « Enfants du Cambodge » et multiplie ses activités et manifestations : soirée country offerte par « Coyote Line Dance », marché de Noël, concert d'Alain Noël Gentil, concert des « Copains de Chartreuse », fête du pain avec la participation active de Fabrice et Nathalie Prat et de Charles Thibaut.



Cette année, les « Compas d'abord » un groupe de 7 scouts de Voiron Coublevie avait comme projet humanitaire l'aide des enfants du Cambodge et c'est avec plaisir que nous avons voulu les accompagner dans leur projet. Malheureusement, et indépendamment de notre volonté, « Enfants du Cambodge » n'a pas pu les recevoir et après de multiples recherches d'accueil au Cambodge qui se sont avérées sans résultat, ils ont trouvé une structure au Vietnam qui a pu les accueillir pour faire de l'animation et des travaux de réfection dans un orphelinat.

Nous avons voulu poursuivre car un enfant dans la misère, qu'il soit au Cambodge ou ailleurs a besoin d'aide et c'est avec plaisir que nous avons pu leur remettre un chèque de 1 500 Euros pour cet orphelinat vietnamien.



Nous avons également remis à « Enfants du Cambodge » un chèque de 2 000.00 Euros pour financer le « Réseau d'Infirmiers Itinérants » mis en place l'année dernière. Dans des villages éloignés, des infirmiers locaux vont régulièrement assurer des visites et soignent enfants et parents et dispensent les premières règles d'hygiène, distribution de savons et de brosses à dents et dentifrices. Cette mission coûte cher car il faut des motos, acheter de l'essence, renouveler chaque semaine les stocks de médicaments...

Si vous voulez donner un peu de temps à notre association, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Si vous voulez donner le sourire à un enfant, n'hésitez pas à parrainer vous ne regretterez pas.

« Sourires Retrouvés » « sourires-retrouves.e-monsite.com »

« Enfants du Cambodge » « enfantsducambodge.org »

Contact : **Michèle CHAMPION 04 76 05 60 04**



Une très belle fin de saison pour les gymnastes de La Dauphinoise de Coublevie

Résultats de fin de saison :

Le travail appliqué et de qualité des gymnastes, la motivation et la volonté ont contribué à ces beaux résultats.

- **Concours Départemental par Equipe POUSSINES à Seyssuel le 18 mai 2014**

6^e sur 10 équipes en catégorie P2



- **Concours Régional par Equipe à La Tour du Pin les 6 et 7 juin 2014**

Poussines : 7^e sur 15 équipes en catégorie P2
Jeuneses : 6^e sur 9 équipes en catégorie F2

Ainées : L'équipe composée de Marion BELLIER, Cindy CHAMPION, Margot DEPLETTE, Maeva JULLIARD, Léna LEFEVRE, Perrine MACAUDIERE et Lisa PION s'offre une superbe 3^e place. Cette année, les Ainées concouraient dans la catégorie R3, en présentant du niveau 4 au niveau 6 (dernier niveau gymnique dans notre fédération la FSCF). Un réel progrès pour toutes ces gymnastes, une vraie motivation et un groupe très soudé. Un GRAND BRAVO !



Spectacle de fin d'année :

La saison gymnique s'est achevée avec un très beau spectacle.

Démonstrations et chorégraphies de très belle qualité, racontant « Les 101 Dalmatiens, Ratatouille, Les Indestructibles, Aladin et Blanche Neige et les 7 nains ».



BRAVO pour le travail et la grande motivation de toutes ces gymnastes qui ont proposé au public très nombreux un spectacle de qualité.

Une soirée exceptionnelle et conviviale que gymnastes, encadrants, parents et amis ont pu partager.



Saison 2014-2015 :

POUSSINES nées de 2008 à 2005 : Lundi 17h30-19h30 et Mercredi 16h-18h

JEUNESSES nées de 2004 à 2001 : Mardi 18h-20h et Vendredi 17h-19h

AINEES nées en 2000 et avant : Mercredi 18h-20h et Vendredi 19h-21h

Contact : Marilynne LEFEVRE 06 82 33 69 56 / Didier RICHARD 06 85 29 29 88

Visages de Coublevie

Un petit nuage a un rêve extraordinaire.

Mais arrivera-t-il à le réaliser ?

Rester fidèle à soi-même, croire en ses capacités pour un jour atteindre son idéal, c'est ce à quoi nous invite le petit nuage de ce conte, auquel les enfants de 3 à 8 ans (et ceux qui le sont restés) s'identifieront avec bonheur.

C'est le premier livre pour enfants des coubleviteins Ghislaine et David TROUILLOUD qui ont associé leurs talents et ont été repérés par les éditions ThoT à Fontaine (38). Cette maison d'édition fonctionne avec un système de souscriptions, l'impression des ouvrages étant lancée quand un nombre minimal de commandes est atteint. Le jeune couple a donc besoin de votre soutien ! Le livre est en pré-commande auprès de l'éditeur : www.editionsthot.com (catégorie « livres en souscription ») ou des auteurs : petitnuage38@free.fr. Il vous sera remis au printemps 2015 par les auteurs, (directement ou lors de séances de dédicace), ou envoyé chez vous.

David Trouilloud, originaire de Biliou, est bien connu pour ses dessins à l'encre de Chine qui ont

déjà rencontré un large public. Il a développé en parallèle un autre aspect de son savoir-faire, en illustrant à la craie grasse les contes inventés par son épouse Ghislaine. Celle-ci a rencontré l'écriture à l'école primaire de Coublevie. À l'adolescence, elle inventait des histoires pour les enfants dont elle était la baby-sitter, puis a écrit des poèmes et des nouvelles. Elle a trouvé une nouvelle source d'inspiration depuis la naissance de leurs deux filles, Ludivine et Auriane. Par ses histoires, elle souhaite transmettre sa conviction que l'on peut réussir à surmonter ses difficultés ; car chaque petit caillou rencontré sur notre chemin permet de découvrir en nous des capacités insoupçonnées...



Aide différentielle aux conjoints survivants



Depuis le 1^{er} août 2007, les services départementaux de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre — ONAC —, établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de la Défense sont chargés d'instruire les demandes d'aide différentielle en faveur des conjoints survivants de ressortissants de l'ONAC.

Cette aide différentielle s'ajoute à l'ensemble des ressources, de quelque nature que ce soit.

Pour bénéficier de cette allocation, il faut déposer une demande (au moyen d'un imprimé disponible au service départemental de l'ONAC) et remplir les **4 conditions suivantes** :

- être veuf(ve) d'un pensionné(e) militaire d'invalidité, d'un(e) titulaire de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la nation pour des services accomplis au cours d'opérations de guerre (Première et Seconde Guerre mondiale, guerre d'Indochine, guerre d'Algérie, combats du Maroc et de Tunisie), d'opérations de sécurité hors métropole (missions extérieures) ou pouvoir se prévaloir d'un titre ou d'une qualité en rapport avec l'un des conflits susmentionnés,
- être âgé(e) au minimum de 60 ans au moment de la demande,
- justifier de ressources mensuelles inférieures à 932,00 € (l'APL n'est prise en compte dans le calcul des ressources),
- résider de façon régulière et continue dans le département où la demande est déposée.

Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre

Service Départemental de l'ISERE

Adresse : 26, rue Colonel-Dumont - 38000 GRENOBLE

Tél. : 04 76 46 10 33 - Courriel : sd38@onacvg.fr

Heures d'ouverture : 9h à 12h et 14h à 16h



4G et TNT

Suite à l'autorisation délivrée à 3 opérateurs par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) d'utiliser des fréquences radioélectriques dans la bande des 800 MHz pour développer le réseau internet mobile de 4^{ème} génération (4G), la société Bouygues Telecom va exploiter sur Coublevie cette bande des 800 MHz.

Ces fréquences étant adjacentes à celles utilisées par la TNT (Télévision Numérique Terrestre), leur utilisation est susceptible de causer, ponctuellement, des perturbations de la réception de la TNT.

Les expérimentations de grande ampleur menées par l'ANFR (Agence Nationale des FRéquences) montrent que le volume de ces perturbations est très faible et des processus de résolution rapide et efficace de ces problèmes ont été mis en place sans aucun frais pour les téléspectateurs.

Les premières mises en service sur Coublevie auront lieu à partir de fin octobre 2014. Si, en dépit des mesures préventives mises en œuvre, des perturbations devaient être constatées, un centre d'appel recueillera toutes les réclamations des téléspectateurs au **0970 818 818** (prix d'un appel local).



Avis aux photographes !

**Vous aimez votre commune ?
Vous aimez photographier
votre commune ?**

Alors n'hésitez pas à nous faire parvenir vos clichés sous forme numérique afin qu'ils illustrent les publications communales (Bulletin, feuille mensuelle, site web, agenda...)

Nous vous proposerons régulièrement des thèmes pour vous inspirer. Seules contraintes :

- Les clichés doivent nous parvenir uniquement dans un format numérique (raw, jpeg, png...)
- Ils doivent être envoyés par courriel à : communication@coublevie.fr
- L'envoi doit être accompagné d'une autorisation que vous pouvez télécharger sur www.couplevie.fr ou demander par courriel à communication@coublevie.fr

Le thème proposé ce mois-ci :
Couchers de soleil
à Coublevie

Affutez vos viseurs et vos déclencheurs et envoyez-nous vos photos !

Claude Marcel

Adjoint à la communication et à l'information

